

Les transports

M. Neil: Le comité présenterait ensuite son rapport au gouvernement. Mais en fait voici ce qui va se produire: M. Gilson va tenir des audiences. Je parle d'audiences: le ministre, de négociations. Ces audiences auront lieu à huis clos, de sorte que ni les producteurs ni les députés ne sauront quelles instances seront présentées à M. Gilson. Le céréalier de l'Ouest est en droit de savoir que l'on fait des démarches en son nom. Pourquoi garde-t-on le secret autour de ces négociations, monsieur l'Orateur? Pourquoi n'ont-elles pas lieu au grand jour, puisqu'elles concernent tous les cultivateurs de l'Ouest? Le ministre prétendra, j'en suis sûr, que les associations agricoles représentent les agriculteurs et c'est peut-être vrai, mais dans ce cas, pourquoi les audiences n'ont-elles pas lieu au grand jour, afin que les agriculteurs sachent ce que disent les représentants de ces associations agricoles et les chemins de fer au sujet des frais, afin que nous, députés, puissions juger du résultat?

● (1530)

Il ne fait aucun doute que lorsque M. Gilson aura terminé ses réunions à huis clos, il formulera une recommandation au ministre. Un projet de loi sera rédigé et le ministre dira au comité qu'il est le fruit d'un consensus négocié par les agriculteurs de l'Ouest ou leurs représentants et que nous devons l'adopter. Nous n'aurons pas la possibilité, alors que c'est notre droit, d'en discuter. Le fait que les négociations aient lieu à huis clos ont laissé planer le doute sur toute cette procédure.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais dire que des élections doivent avoir lieu en Saskatchewan très bientôt.

M. Pepin: Ce n'est pas vrai. Il n'y aura pas d'élections en Saskatchewan.

M. Neil: Il est regrettable que M. Blakeney et les membres de son gouvernement montent cette question dans le cadre des élections. Les premiers ministres de toutes les provinces de l'Ouest devraient former un comité mixte et le charger d'étudier les anomalies du transport des céréales. Le ministre devrait constituer un comité permanent à Ottawa pour faire la même chose. Puis les deux comités se réuniraient dans le but d'en arriver à une entente.

L'agriculture est le problème le plus important dans notre pays à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur. C'est une honte d'utiliser ce prétexte dans le cadre d'un programme électoral. L'avenir de l'agriculture de l'Ouest est en jeu. Les provinces et le gouvernement fédéral devraient discuter objectivement de cette question et essayer de trouver ensemble une solution.

Malheureusement, ce ne sera pas le cas parce que le ministre et le gouvernement ont décidé de prendre des mesures unilatérales pour régler le problème du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le ministre dit que le montant sera négocié, mais, qu'on le veuille ou non, il prend des mesures unilatérales. Voilà le genre de choses qui contribuent à diviser le pays, monsieur l'Orateur. Nous savons qu'il y a des séparatistes au Québec, mais maintenant nous avons un député séparatiste en Alberta. Ce genre de mesure unilatérale ne peut qu'accentuer le séparatisme.

Des voix: Bravo!

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, mes fonctions de secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Pepin) touchent à leur fin et, pour l'avoir observé de près, je peux assurer aux députés d'en face que le ministre a travaillé sans relâche pour régler ces questions dans l'intérêt de l'Ouest. Il a fait beaucoup plus que son simple devoir. Il n'a épargné aucun effort en vue de résoudre les problèmes de l'Ouest. Il n'en n'est sans doute pas conscient, mais s'il en a fait autant c'est peut-être pour compenser la faible représentation de l'Ouest de ce côté-ci de la Chambre. Il se dépense sans relâche. Il s'est rendu dans l'Ouest où il a rencontré des gens et connaît très bien leurs difficultés.

C'est avec plaisir que je prends la parole contre la motion de l'opposition. Elle est trompeuse et il s'en dégage des relents d'opportunisme politique. Les députés d'en face adoptent cette position pour pouvoir dire à leurs électeurs qu'ils s'opposent à toute modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. En fait, plusieurs députés d'en face nous l'ont avoué en privé et certains ont même dit dans leurs circonscriptions qu'il était temps et grand temps de modifier ce tarif. Certains m'ont avoué qu'ils approuvaient le ministre des Transports.

Je pense que nous devrions renvoyer la balle à l'opposition qui dit dans sa motion: «Nous blâmons le gouvernement». Nous devrions plutôt blâmer l'opposition pour l'attitude qu'elle adopte afin de nous empêcher de répondre aux besoins du pays en matière de transport. Elle rend un mauvais service au pays en perpétuant de vieux mythes et en en créant de nouveaux.

Examinons l'historique du Pas du Nid-de-Corbeau, monsieur l'Orateur. En 1897, le gouvernement du Canada concluait une entente avec le CP. En 1901, le Manitoba obtenait du Canadian Northern Railway un tarif plus avantageux que celui du Pas du Nid-de-Corbeau. En 1903, le CP devait, pour faire face à la concurrence, aligner le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sur celui du Canadian Northern Railway. On essaie de faire croire aux habitants de la Saskatchewan que le tarif du Corbeau était un avantage qui leur serait accordé après leur entrée dans la Confédération. Ce n'est pas le cas. Pendant la Première Guerre mondiale, le tarif a été suspendu, puis remis en vigueur en 1925. Cette année-là, on a demandé au CP de fixer un taux pour le transport de céréales depuis l'Ouest jusqu'à Lakehead. En 1927, on a établi et appliqué à tous les chemins de fer un certain tarif pour le transport des céréales jusqu'à la côte Ouest. Cela ne fait pas partie de la constitution, monsieur l'Orateur. En 1931, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a été appliqué aux céréales expédiées à Churchill.

Durant les 50 ans qui se sont écoulés depuis, des commissions d'enquêtes, des études et des rapports ont confirmé que le statu quo est néfaste pour notre économie nationale.

Aujourd'hui, la motion de l'opposition, qui soutient que le gouvernement veut supprimer le tarif du Corbeau, encourage la diffusion d'un autre mythe. Au contraire, monsieur l'Orateur, nous garantissons dans une loi la subvention du tarif au niveau de 1981-1982. Nous fixons une date à laquelle nous étudierons le tarif, qui sera ensuite garanti.